



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 13 AVRIL 2026

Nombre de conseillers : 30 L'an deux mil vingt-six, le 13 avril, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à la Salle des Fêtes à Marennnes, sous la présidence de Madame la Présidente, Mireille BONNEFOY.  
- Présent(e)s : 27  
- Pouvoirs : 1  
- Excusé(e)s : /  
- Absent(e)s non excusé(e)s : 2  
Secrétaire : Mme Noémie PROST-PICAZO

Présent(e)s : Mmes et MM, Nicolas VARIGNY, Laurent BICARD, Pascal CREPIEUX, Evelyne GAUTHIER, Lauredana JACQUET (Chaponnay), Christelle REMY, Jean François AYMARD, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Laura LARANJEIRA BERNARD (Communay), Alexandre DESCOLLONGES, Sandra BULLION (Marennnes), Arnaud DELEU, Geneviève GLEYNAT, Alexis GAILLARDIN, Blandine BOST, Noémie PROST-PICAZO, Franck SLAWINSKI (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Josiane RANN (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD, Nathalie PANSIOT (Simandres), Mattia SCOTTI, Anis BOUAINE, Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Catherine DESCHANEL, Thierry DESCHANEL, Xavier Pochon (Ternay)

Pouvoirs : M. Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône) a donné pouvoir à Mme Mireille BONNEFOY (Sérézin du Rhône)

Excusé : /

Absent(e)s non excusé(e)s : M. Christian GAMET (Communay)  
M. Mathieu DUSSERT-BRESSON (St Symphorien d'Ozon)

N°2026-54-5.3.6 13/04/2026	Désignation du représentant de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon au sein de la Commission consultative paritaire relative à la transition énergétique pour la croissance verte du SYDER
-------------------------------	---

**Mireille BONNEFOY, Présidente, rappelle à l'assemblée que :**

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et notamment en créant une commission consultative destinée à permettre aux collectivités représentées, une mise en cohérence de leurs politiques en matière d'énergie à l'échelle du territoire du SYDER ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°69-2026-03-13-00040 du 19 mars 2026 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;
- Vu** la délibération n°2015-055 du 29 septembre 2015 du comité Syndical du SYDER instaurant la commission consultative paritaire sus visée ;
- Vu** le bureau communautaire du 1<sup>er</sup> avril 2026 ;

**Considérant** que cette commission doit être composée en un nombre égal de délégués du syndicat et de représentants des établissements publics de coopération intercommunal (EPCI) et de la Métropole de Lyon ;

**Considérant** que chaque EPCI et la Métropole de Lyon disposent d'un représentant ;

**Considérant** que le SYDER compte actuellement sur son territoire 16 EPCI, en y incluant la Métropole de Lyon ;

**Considérant** qu'en conséquence la Commission Consultative Paritaire est composée de 32 représentants (16 du SYDER et 16 issus des EPCI et de la Métropole de Lyon) et du Président de la CCP ;

**Considérant** qu'il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner en son sein son représentant ;

***Vu le résultat du scrutin secret, le conseil communautaire, à l'unanimité :***

- **DESIGNE** en tant que représentant de la CCPO au sein de la commission consultative paritaire relative à la transition énergétique pour la croissance verte créée par le SYDER : Arnaud DELEU.

Télétransmise en Préfecture le **21 AVR. 2026**  
Affichée le  
Certifiée exécutoire le **21 AVR. 2026**

Pour extrait conforme au registre,  
Mireille BONNEFOY  
Présidente



A blue circular official stamp of the CCPO (Commission Consultative Paritaire) is visible. The stamp contains the text 'COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE' and 'CCPO - RHONE - AUVERGNE'. A black ink signature is written over the stamp.